

BVGer E-6132/2020 vom 11. Dezember 2020

Bundesverwaltungsgericht, 2020-12-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6132_2020

FR: TAF E-6132/2020 du 11 décembre 2020

IT: TAF E-6132/2020 del 11 dicembre 2020

Regeste

Levée de l'admission provisoire (asile)

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

La décision du 4 novembre 2020 est annulée et la cause renvoyée au SEM, dans le sens des considérants.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

Le SEM versera aux recourants la somme de 450 francs à titre de dépens.

E. 5

La demande d'assistance judiciaire totale est sans objet.

E. 6

Le présent arrêt est adressé aux recourants, au SEM et à l'autorité cantonale. La juge unique
: Le greffier : Deborah D'Aveni Thierry Leibzig

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.